

Fiche manifestation

Merci de retourner ce document dernier délai **2 mois** avant la manifestation
à vieassociative@pontcharra.fr

Identification de la demande

Organisateur :

Nom du contact :

Téléphone :

Courriel :

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaire :

 h

Installation le :

à

 h

Rangement le :

à

 h

Lieu de la manifestation

(fournir un plan d'implantation du matériel si nécessaire)

Fribaud : Salle côté rugby Salle chronométrage Stade Piste

Gymnase César Terrier

Gymnase Cucot : Grande salle Salle de danse Salle polyvalente Salle de boxe Dojo

Rappel : la demande de réservation du gymnase Cucot se fait auprès de la Communauté de Commune du Pays du Grésivaudan. La commune de Pontcharra ne prend en charge que le matériel dont vous auriez éventuellement besoin.

Renseignements : 390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles Cedex - Tel.: 04 76 08 04 57

Autre:

A

, le

Signataire :

Réservé au service

Date :

Avis du service
vie associative

L'adjoint délégué à la vie associative
et à l'animation

Visa : Oui

Non

Demandes de matériel – Centre technique municipal

Merci de renseigner la colonne « Quantité Demandée» pour les matériels dont vous avez besoin.

Nature du Matériel	Quantité demandée	Précisions	Réservé au centre technique	
			Quantité validée	Commentaire
Abris rapides tente 3*3 disponibles : 7				
Bancs				
Barrières de sécurité				
Chaises				
Grilles Disponibles : 28				
Tables				
Barbecues disponibles : 2				
Éclairage/ électricité				
Plancher de danse Modules de 1,2 *1,2m Disponibles : 144m2				
Rampe d'accès mobile pour personne à mobilité réduite				
Autre à préciser : <div style="border: 1px solid black; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>				

Informations / demandes complémentaires :

Le matériel ci-dessous nécessite expressément un gardiennage s'il est installé pour plusieurs jours.

Nature du matériel	Quantité Dimension	Réservé centre technique				
Praticables Modules de 2x1m Disponibles : 20 m ²						

Le matériel ci-dessous doit être impérativement monté par le service technique de la commune.

Tribune extérieure* 224 places						
--	--	--	--	--	--	--

*La vérification obligatoire de cet équipement avant son utilisation est à la charge de l'organisateur.

Le matériel ci-dessous nécessite expressément un gardiennage s'il est installé pour plusieurs jours. Il doit de plus être impérativement monté par le service technique de la commune. Il est donc soumis à une validation spécifique eu égard aux coûts engendrés.

Nature du matériel	Quantité Dimension	Réservé centre technique				
Éléments buvette Dimension 3x3m Disponibles : 10						
Gradin mobile (128 places)						
Podium mobile (6x4) Podium (50m²)						

Information : le matériel mis à disposition doit être utilisé à bon escient. En cas de dégradation constatée lors de la restitution, la commune se réserve le droit de facturer à l'emprunteur le coût des réparations majoré de 8% lié aux frais d'intervention, conformément à la délibération du conseil municipal du 18/02/05.

I

Vie associative

Prise en charge du matériel :

Nature du matériel	Quantité	Réservé au service				
		Nb en stock	Complément à déposer	Propreté	Dégradation	Remarque
Eco gobelets Disponibles : 120						

Demande de débit de boisson catégorie 2 :

Date de début: Heure : de h à h

Date de fin : Heure : de h à h

Arrêté du maire :

Circulation / stationnement : date(s), rue(s) et lieu à préciser.

Autres demandes :

Présence d'un élu, récompenses, informations complémentaires ... Préciser les horaires, dates, lieux....

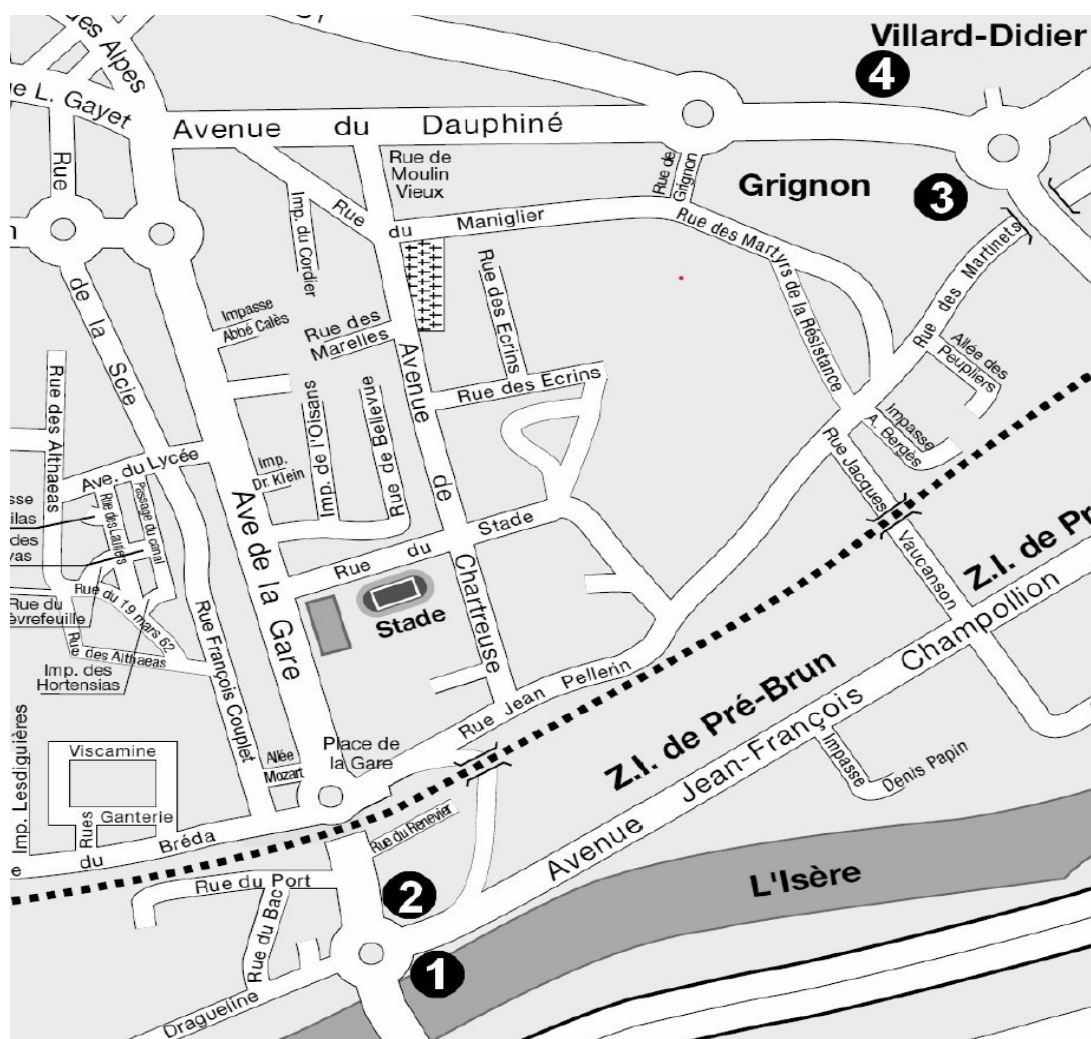
Communication

Espace banderoles : Oui Non

- Avenue J.-F. Champollion, sortie de Pontcharra (1)
- Avenue J.-F. Champollion, entrée de Pontcharra (2)
- Avenue du Dauphiné dans le sens Pontcharra- Le Cheylas en direction de Villard Noir (3)
- Avenue du Dauphiné, dans le sens le Cheylas- Pontcharra, entrée de Pontcharra après le rond-point de Villard- didier, sur la droite (4)

La pose et la dépose des banderoles sont effectuées par l'association. Elles sont installées 10 jours avant la manifestation et sont retirées le jour suivant celle-ci. Tout autre affichage sera interdit sauf accord express de Monsieur le Maire.

Le fléchage de la manifestation est autorisé sur demande.



Parution d'une information dans l'agenda (si la date correspond à la parution) :

- du Pontcharra le mag

Panneaux à messages variables : Oui Non

Texte :

1 lettre par case

Autres demandes :

Réservé au service

Date :

**Avis du service
communication**

Visa : Oui Non